

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 8 + 2 procuration
Votants : 10
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille deux
le 17 février 2022
le conseil municipal de la commune de BELAYE dûment
convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Jacques Baijot, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal : 10/02/2022

En exercice : Mesdames Corinne DESHAYES, Juliette LAEVENS, Emmanuelle LEROYER, Danielle LESPINASSE, Christelle LEZOURET, Julie LOYGUES, Isabelle MONTETAGAUD, Messieurs Jacques BAIJOT, Denis JAECK, François KLERE, Roland PIDOUX., formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 11 membres

Absents excusés : Denis JAECK procuration à Julie LOYGUES, Emmanuelle LEROYER procuration à Christelle LEZOURET, Roland PIDOUX procuration à Julie LOYGUES

Absents : Juliette LAEVENS

Mme Isabelle Montétagaud a été élue secrétaire de séance

Objet : AFFECTATION DE RESULTAT 2021 SUR 2022 :

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. le Maire, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2021 dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Jacques Baijot Maire, Maire

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 66 698.84 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice :	11
Nombre de membres présents :	10
Nombre de suffrages exprimés :	10
VOTES : Contre 0 Pour 10	

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	49 076.12 €
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	17 622.72 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	66 698.84 €
D Solde d'exécution d'investissement	27 611.82 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)	-5 236.00 €
Besoin de financement F	=D+E 0.00 €
AFFECTATION = C	=G+H 66 698.84 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0.00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	66 698.84 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal : Approuve l'affectation de résultat 2021
Fait et délibéré les jour, mois et an que susdit

Certifié exécutoire
Publié ou notifié



Le Maire
Jacques BAIJOT